

*Circonscriptions électorales—Loi*

Et là nous retrouvons 571 signatures de citoyens, électeurs, de la municipalité de Dosquet, qui partagent les opinions que je viens d'exposer; en fait je ne le fais qu'en humble porte-parole de ces citoyens pour que les commissaires tiennent compte de cette proposition.

En somme, pour conclure ce premier point, monsieur le président, et cela me permettra de présenter mon second, il est important dans la mesure du possible, dans la mesure où on respecte ces fameux quotients, puisqu'il faut bien partir d'un principe quelconque pour faire une redistribution de carte électorale, dans la mesure où cela est physiquement possible, et dans la mesure où nous nous conformons aux principes du quotient de représentation, il va de soi que tous les efforts devraient être faits pour permettre le plus haut degré de représentativité possible des gens au Parlement.

Monsieur le président, au Canada, nous n'avons pas 1,000 députés comme dans d'autres pays. Nous n'en avons pas non plus 500, nous n'avons que 264 députés à l'heure présente. La formule proposée dans le rapport des commissaires à la représentation vise à augmenter d'une façon très lente cette représentativité. La tendance, à cause du principe du quotient, veut que les députés de circonscriptions rurales représentent des territoires de plus en plus vastes avec une population de moindre importance par rapport à des circonscriptions urbaines qui deviennent pratiquement monstrueuses et qui sont situées sur une superficie très limitée. Tout cela parce que nous partons avec le principe que dans un pays aussi vaste que le Canada, nous ne pouvons pas agrandir notre Parlement, puisque nous ne pouvons pas agrandir ou améliorer notre représentation. Dans la mesure où, et je sais bien que ce soir nous ne pouvons changer ce genre de «carcan» administratif, dans la mesure, monsieur le président, où nous sommes pris dans ce «carcan», je souhaite que les commissaires, lors de la révision, puisque la loi prévoit que ces débats leur parviendront par l'entremise de votre présidence, qu'ils tiendront compte et je pense ainsi que tous les députés que c'est le genre d'instance qu'ils veulent faire, qu'ils tiendront compte, dis-je, de l'importance que les citoyens canadiens attachent à leur représentation à la Chambre des communes, peu importe leur parti politique.

Il est important que les Canadiens se sentent près du Parlement et de leur député. Il est important que leur député puisse leur donner les meilleurs services possibles. Il est important qu'ils puissent avoir accès à la porte de leur député et qu'ils puissent le rencontrer. Il est absolument essentiel que le député puisse avoir d'excellentes communications pour non seulement vulgariser les lois, mais en faire part à ses concitoyens, afin qu'ils en tirent profit ou qu'ils n'en soient pas les victimes. Quand je parle par exemple de la municipalité de Dosquet qui me tient beaucoup à cœur, c'est exactement le genre de situation auquel je fais allusion. Ces gens sont naturellement toujours rendus dans Lotbinière, mais au point de vue représentativité, si les commissaires ne revenaient pas sur leur position, ils seraient envoyés dans Frontenac, là où il n'y a aucune affinité pour autant que la circonscription est en cause.

Monsieur le président, et c'est ainsi que je devrais conclure, je pense que nous devrions profiter de ce débat pour commencer à lancer des idées pour l'avenir. Entre autres, et d'autres de mes préopinants en sont venus à cela, il devrait absolument y avoir deux quotients dans la mesure où on s'en fait sur le principe d'un quotient de représentativité, un qui s'appliquerait pour les circonscriptions rurales, un qui s'appliquerait pour les circonscriptions urbaines.

Monsieur le président, c'est absolument essentiel. Nous devons prévoir pour 20, 30 ou 40 ans, en tant qu'administrateurs et législateurs. Nous allons autrement en venir à une situation absurde où la partie rurale du Canada sera sous-représentée et où la partie urbaine elle aussi sera sous-représentée, puisque nous aurons à ce moment-là des agglomérations immenses sous prétexte d'un seul quotient unique d'un océan à l'autre.

Monsieur le président, je pense qu'il est extrêmement important que nous ayons ce principe admis de deux quotients, un pour la partie rurale et un pour la partie urbaine, et c'est pourquoi la loi devrait être éventuellement amendée pour que le Parlement puisse sur ce point avoir son dernier mot à dire. Monsieur le président, je reconnais la qualité du travail des commissaires. Ce n'est pas facile, mais je reconnais aussi, et je pense que les commissaires le reconnaîtront, qu'il n'y a pas de meilleur forgeron pour forger qu'un forgeron. Et que le Parlement qui est l'institution suprême de la démocratie canadienne, qui est l'instrument de représentation de l'opinion canadienne, c'est exactement ce que nous sommes. On ne fera jamais du député de Richmond (M. Beaudoin) par exemple le député de Shefford (M. Rondeau) et inversement du député de Lotbinière, celui de Drummond ou de Bellechasse. Chacun de nous est différent. En plus d'être différents par notre propre personnalité, en plus d'être différents par notre propre parti politique, nous sommes différents par notre mentalité, par le patelin que nous représentons, par le coin de pays que nous représentons.

Les problèmes avec lesquels nous avons à juguler quotidiennement ne sont pas toujours les mêmes. Cela diffère d'un coin du pays à l'autre. Des députés représentent uniquement un coin rural, et leur problème à eux c'est le blé, d'autres c'est le lait, dans les circonscriptions rurales, d'autres c'est du textile, dans les circonscriptions urbaines, et d'autres c'est le meuble dans les circonscriptions urbaines.

Monsieur le président, c'est important, étant donné que le Parlement est l'institution de représentation par excellence, que le Parlement puisse avoir son mot à dire dans la représentation. Mais le dernier mot à dire, non pas que je ne me fie aux commissaires, au contraire, et les commissaires avaient cette Commission de délimitation des circonscriptions électorales devraient être là au même titre que beaucoup d'autres Commissions que nous avons créées de toute pièce, soient là à titre de consultation, à titre de préparation du travail, à titre de recherches et aux fins d'établir les statistiques dont nous avons besoin.

Monsieur le président, il va de soi, du fait que notre pays est immense, que nous ayons une Commission permanente qui vise à étudier, à trouver des méthodes et à faire des propositions au Cabinet et au Parlement afin d'atteindre le plus haut degré de représentation possible, et qu'en fin de compte les législateurs soient saisis de ce rapport et prennent les décisions qui doivent être prises.

Monsieur le président, je voudrais donc profiter de cette occasion pour demander au président du Conseil privé de prendre cette suggestion au sérieux et je crois que de nombreux députés partagent mon opinion à l'effet qu'il présente dans un bref délai un projet de loi afin de corriger cet anachronisme qui fait que ce soir nous avons un débat. Nous savons et nous connaissons les diverses régions de notre pays. Par exemple, Dosquet c'est un non-sens que ce soit dans Frontenac. Il est normal, naturel que ce soit dans Lotbinière, et cela ne changera à peu près rien dans le quotient de la représentation.

Il ne serait donc que normal que les législateurs aient leur dernier mot, afin qu'ils prennent une décision finale,